

Annexe 1 – Liste des éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5- du Code de l'Urbanisme

N°	Objet	Localisation	Photographie
1	Les Vieilles Beaumettes	Secteur Les Grandes Terres	
2	Aménagements paysagers existants en bordure de la D900 et en entrée de la Zone Artisanale des Amandiers – Espaces Verts Protégés (EVP)	Secteur de la Zone Artisanale des Amandiers	
3	Haie brise vent et brise vue en entrée Ouest de la commune – Espace Vert Protégé (EVP)	Secteur en entrée Ouest de la commune et aux abords Nord de la D900	
4	Cabanon en entrée Ouest du village	Secteur en entrée Ouest du village et aux abords Sud de la rue des Micocouliers	
5	Oratoire en entrée Ouest du village	Secteur en entrée Ouest du village et aux abords Est de la D103	
6	Oratoire en entrée Nord de la commune	Secteur Les Grandes Terres et aux abords Est de la D103	
7	Ancienne chapelle	Secteur d'habitat troglodytique au Nord du cœur du village des Beaumettes	
8	Ancien abattoir	Colline boisée, secteur au Nord du cœur du village des Beaumettes	
9	Fontaine du Loup – creusée dans la roche	Secteur en entrée Est de la commune et aux abords Nord de la D900	

10	Le Calavon et ses abords – Espaces Verts Protégés (EVP)	Limite Sud de la commune	
11	Ancienne maison / mur	Secteur Les Grandes Terres	
12	Ancien mur	Secteur au Nord des Garrigues	
13	Borie	Secteur à l'Est des Garrigues	
14	Borie et mur	Secteur au Nord des Garrigues	
15	Ensemble maison/borie/mur	Secteur au Nord des Parties	
16	Ensemble maison/borie	Secteur au Sud des Parties	
17	Borie	Secteur en entrée Est du village	
18	Borie	Secteur en entrée Est du village	
19	Oppidum	Secteur Le Bac	
20	Talus paysager	Au Nord du ban communal, le long du chemin des Chavelles et du chemin des Martins	

21	Borie	Secteur à l'Est des Grandes Terres	
----	-------	--	---